



## Testament en faveur de ma mère

Par **diabolomente**, le **30/12/2009** à **10:42**

Bonjour,

Je suis célibataire sans enfant, mes parents vivants et des frères. Je souhaite savoir si je peux léguer mes biens à la ou les personne(s) de mon choix.

Puis-je faire de ma mère, par exemple, mon héritière, sans que mon père puisse toucher quoi que ce soit ?

Et ensuite, après mon décès et si ma mère disparaît, est-ce qu'il est possible de rajouter une clause ou quelque chose à mon testament afin qu'un de mes frères ne puisse hériter de la part dont ma mère avait hérité de moi ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **30/12/2009** à **10:47**

[fluo]CHAMBRE DES NOTAIRES DE SAONE ET LOIRE[/fluo]  
69, place Saint-Vincent - BP 213 - 71000 MACON  
Tél. : 03.85 38 45 94

Bonjour, prenez contact avec la Chambre des Notaires à Macon, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des justiciables et pourront vous renseigner sur rendez vous de façon rapide et efficace, bonne fête de fin d'année à vous.